

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20.02.2025

ID : 089-200039642-20250212-07_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le mercredi douze février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : Mme RAOUX Roseline, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, , Mme YVOIS Caroline, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. GERTNER Philippe, M. LENOIR Pascal, , Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés ayant donné pouvoir : <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique (à donner pouvoir à M. DURAND Olivier), <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno (a donné pouvoir à FOREY Vincent), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. GERTNER Philippe), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis),.
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 54 - Absents : 21 - Pouvoirs : 7 - Votants : 61	Absents excusés : <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, <i>Tonnerre</i> : M. LETRILLARD Laurent,
Délibération n° 07-2025	Absents non excusés : <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean-Marie, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine. Secrétaire de séance : Mme Nicole ELBACHIR Date de convocation : Jeudi 06 février 2025

Objet :
AFFAIRES SCOLAIRES,
ENFANCE-JEUNESSE

Accueils de Loisirs Sans hébergement (ALSH) et Restauration Scolaire

Tarification des temps :

- Restauration scolaire
- Péri-scolaire
- CLAS
- Extrascolaire

Le président rappelle à l'assemblée que la politique tarifaire est fondée sur le principe d'égalité d'accès à tous les habitants aux services communautaires, sans distinction d'origine sociale et est guidée par un objectif d'équité.

Vu la délibération n° 39-2023 du 30 mars 2023 portant sur la tarification du service ALSH comprenant la restauration scolaire, l'accompagnement à la scolarité, le temps périscolaire et extrascolaire,

Vu la délibération n°11-2024 du 15 février 2024 portant sur la tarification du temps méridien pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI),

Considérant l'inflation des coûts de fonctionnement pour les repas, les fluides et les transports en particulier,

Le président précise qu'au regard du contraintes budgétaires, il est nécessaire de majorer les tarifs appliqués aux familles tout en tenant compte du contexte social du territoire afin de continuer à rendre un service de qualité.

Le président de séance propose au conseil communautaire d'adopter les tarifs suivants à compter du 7 juillet 2025 :

- La grille des différentes tranches de quotients familiaux :

Quotient	Tranches
1	< 480
2	480 - 670
3	671 - 900
4	901 - 1200
5	1201 - 1600
6	> 1600

- Les tarifs du service de restauration scolaire :

Tranches de QF	TARIFS (Avec fourniture de repas)	TARIFS - PAI (Sans fourniture de repas)
< 480	3,90 €	1,70 €
480 - 670	4,20 €	1,90 €
671 - 900	4,70 €	2,10 €
901 - 1200	5,20 €	2,30 €
1201 - 1600	5,70 €	2,50 €
> 1600	6,20 €	2,70 €

- Les tarifs des activités périscolaires (matin et soir) :

Tranches de QF	Accueil de matin (Forfait)	Accueil du soir			
		1ère heure	Forfait 1,50 h	Forfait 2 h	Forfait 2,50 h
< 480	1,50 €	1,50 €	1,70 €	2,20 €	2,70 €
480 - 670	1,60 €	1,60 €	1,90 €	2,40 €	2,90 €
671 - 900	1,70 €	1,70 €	2,10 €	2,60 €	3,10 €
901 - 1200	1,80 €	1,80 €	2,30 €	2,80 €	3,30 €
1201 - 1600	1,90 €	1,90 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €
> 1600	2,00 €	2,00 €	2,70 €	3,20 €	3,70 €

- Le tarif annuel unique de **20 euros** du service « accompagnement à la scolarité » dans le cadre du CLAS :

➤ Les tarifs des activités du mercredi :

Formules	< 480	481 - 670	671 - 900	901 - 1200	1201 - 1600	> 1600
1/2 journée	3,80 €	4,80 €	5,80 €	6,80 €	7,80 €	8,80 €
Journée sans repas	5,60 €	6,60 €	10,10 €	11,10 €	12,10 €	13,10 €
Journée avec repas	6,80 €	8,80 €	11,80 €	12,80 €	13,80 €	14,80 €

➤ Les tarifs des activités extrascolaires :

Formules	< 480	481 - 670	671 - 900	901 - 1200	1201 - 1600	> 1600
1/2 journée	3,80 €	4,80 €	5,80 €	6,80 €	7,80 €	8,80 €
Journée sans repas	5,60 €	7,60 €	10,10 €	11,10 €	12,10 €	13,10 €
Journée avec repas	6,80 €	8,80 €	11,80 €	12,80 €	13,80 €	14,80 €
Forfait S sans repas	23,50 €	25,50 €	39,00 €	43,00 €	47,00 €	51,00 €
Forfait S avec repas	28,00 €	31,00 €	48,00 €	52,00 €	54,00 €	56,00 €

➤ Les tarifs des activités extrascolaires du secteur jeune :

Tranches de QF	Tarifs	
	Carte 5 points	Carte 10 points
< 480	11 €	22 €
481 – 670	12 €	24 €
671 – 900	13 €	26 €
901 – 1 200	14 €	28 €
1 201 – 1 600	15 €	30 €
> 1 600	16 €	32 €
Cotisation annuelle de 20 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

61 pour
 0 contre
 0 abstention

APPROUVE l'ensemble de ces dispositions,

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à en poursuivre l'exécution et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président de séance,
Monsieur Régis LHOMME,
Président

La secrétaire de séance,
Madame Nicole ELBACHIR



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).